

RAPPORT DE PRESENTATION

Depuis 2/3 ans la population de goélands concentrée dans le secteur urbain des Tamaris à la Tranche sur Mer (*Confer carte en annexe*), s'est accrue de manière considérable. Atteignant environ 80 individus dont 10 à 20% de jeunes, créant de nombreuses nuisances et devenant agressifs.

Il paraît urgent de stabiliser la population.

Textes de référence :

Arrêté du 19 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées en milieu urbain par les préfets.

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

LA SITUATION ACTUELLE

Les goélands ont colonisé le secteur urbain des Tamaris comprenant des bâtiments publics (gymnase, pôle enfance, maison de retraite, cimetière, salle d'activités associatives) et de nombreux pavillons individuels.

Le site de nidification semble parvenu à saturation et il est à craindre que les goélands investissent d'autres quartiers de la ville.

Outre les nuisances sonores et hygiéniques (déjections abondantes corrosives), les oiseaux deviennent agressifs vis-à-vis des personnes lorsqu'elles déjeunent à l'extérieur ainsi que vis-à-vis d'animaux domestiques (plusieurs cas avérés d'attaques).

Une extension aux villes environnantes ne paraît pas à craindre pour l'instant.

Pour toutes ces raisons, il paraît indispensable de stabiliser la population de goélands en stérilisant leurs œufs, sans déplacement de nid.

- La population recensée

La population concentrée sur le secteur des Tamaris comprendrait (*source de Mr POUPARD Société Hygiène de Vendée*)

- Goélands argentés (*Larus argentatus*) : 59
- Goélands marins (*Larus marinus*) : 10
- Goélands bruns (*Larus fuscus*) : 10

Le nombre de nids et d'œufs prévisionnel pour la saison 2021

- Goélands argentés : 15 nids / 40 œufs
- Goélands marins : 4 nids / 12 œufs
- Goélands bruns : 4 nids / 12 œufs

INTERVENTION ENVISAGEE

La stérilisation des œufs en place interviendrait en avril/mai puis en juin (pontes tardives) selon les quantités prévisionnelles énoncées.

Le produit utilisé homologué serait de la paraffine de type FINAVESTAN A80B ou équivalent.

- Intervenant

Deux sociétés spécialisées et agréées en Vendée sont contactées :

- Société Hygiène de Vendée (Mr POUPARD)
- Société BIONE0 (Mr BOULINEAU)

MESURES DE PREVENTION

Cette première intervention permettra de réaliser un inventaire précis de tous les lieux de nidification et d'établir leur typologie afin de réduire les conditions favorables à la nidification.

Dans les trois mois après le traitement, la commune s'engage à adresser aux Services de l'Etat un rapport complet sur cette intervention conformément aux dispositions prévues par les textes de référence.

Le Conseiller Municipal

Délégué à l'environnement et à la gestion durable

Pierre-Jacques CARLES

Centre Technique Municipal

La Tranche sur Mer

Janvier 2021